

Image not found or type unknown



Demande de divorce et location

Par **LODIE**, le **09/09/2012** à **18:23**

Bonjour,
Je vais divorcer(mariage française avec un marocain), j'aurai aimé savoir si je peux rendre ma signature vis à vis du bailleur et laisser mon mari dans l'appart que je loué avant le mariage sachant mon futur ex mari ne travail pas qui va payer?
En vous remerciant par avance!

Par **amajuris**, le **10/09/2012** à **15:15**

bjr,
vous devez envoyer votre congé par LRAR à votre bailleur en respectant le préavis légal de 3 mois.
est-ce que votre bailleur savait que votre mari vivait avec vous ?
comme il existe une solidarité entre époux, dans l'attente du divorce et si votre futur ex-mari ne paie pas, le bailleur pourra vous demander de payer le loyer.
cdt